

## SPORTS – ARTS – ÉTUDES – APPRENTISSAGES

**NATATION ARTISTIQUE**

**Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, le-la jeune sportif-ve doit :**

Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Consacrer au minimum (Les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération. Les heures reconnues sont celles qui figurent dans le plan d'entraînement présenté dans le dossier, qu'il s'agisse d'heures d'entraînement spécifique ou de condition physique):

- 6 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 2
- 8 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 3
- 10 heures d'entraînement hebdomadaires au post-obligatoire
- Appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de l'association cantonale et de la fédération nationale
- Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

---

***Enseignement obligatoire (7<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup>)***

La condition suivante doit être remplie :

1. Être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

---

***Enseignement post-obligatoire***

La condition suivante doit être remplie :

1. Être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

---

***Références***

Attestation de Swiss Swimming et du club  
Annuaire Swiss Swimming

---

***Remarques***

Nos critères sont en accord avec les [concepts de promotions](#) édités par les fédérations et Swiss Olympic.

Si le-la jeune sportif-ve n'est pas encore en possession d'une Talent Card, une attestation du test PISTE réussi peut être considérée provisoirement comme équivalente à la Talent Card. Il en est de même pour les élèves à l'école obligatoire

et postobligatoire sans Talent Card mais qui cumulent un volume d'entraînement correspondant aux heures demandées. Dans ce cas, une attestation du club auquel l'élève est affilié-e devra confirmer qu'il ou elle peut être considéré-e comme un-e espoir dans la discipline de la natation artistique.

Si aucune Talent Card n'est obtenue durant l'année en cours, le-la sportif-ve devra être exclu-e du programme SAE ou SAA.